



# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020

**Date de convocation :** L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.  
15 mai 2020

**Date d'affichage :**  
25 mai 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 23

**Pouvoirs :** 4

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :**  
René VAUCORET

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Philippe BALDECK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émilie CHATELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eliane RENOUEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Géraldine GRENOUILLEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guylène THIBAudeau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Yves-Marie HOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

**Ont donné pouvoir :** Anthony CIVET à Fabrice HUMEAU, Marc LANDSHEERE à Jean-Pierre THIOT, Marie-Ange MARGUERITE à Fabienne LEMONNIER et Guylène THIBAudeau à Jean-Marc BOUHOURS.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BOUHOURS, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. VAUCORET a été élu secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

**M. BOUHOURS** déclare :

*« Je suis élu à L'Huisserie depuis 25 ans, j'ai été maire pendant 6 ans. Pendant toutes ces années, il ne s'est pas passé une journée sans que l'intérêt de la commune et de ses habitants ne me quitte. Il en a été de même pour les adjoints et les conseillers qui, avec l'aide de l'ensemble des salariés de la mairie, ont mené des projets de transformation et d'amélioration au profit de tous et toujours dans l'intérêt général. »*

*En 25 ans, L'Huisserie s'est métamorphosée, c'est avec une grande satisfaction que je constate ces évolutions tant appréciées. Nous pouvons, avec mes prédécesseurs et nos équipes respectives, être fiers du travail accompli.*

*Aujourd'hui, c'est l'heure du passage de relais. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, notamment les contre-vérités et le dénigrement qui ont été opérés pendant la campagne électorale.*

### **Le déroulement des élections**

*Le taux d'abstention a été très élevé, 20 points de plus qu'en 2014 (50 % de participation contre 70 % en 2014). Nous considérons qu'il s'agit d'une abstention contrainte et non choisie. Par conséquent et comme vous me l'avez dit vous-même l'après-midi du 15 mars « l'abstention va fausser les résultats ». Au moins, nous étions d'accord sur ce point.*

*Il est primordial d'avoir des équipes municipales bien élues et vraiment représentatives du corps électoral. Votre représentativité est de 27 % des inscrits, ce chiffre interroge sur la légitimité. Il aurait été souhaitable de redonner l'occasion à tous les électeurs de pouvoir démontrer leur attachement aux élections municipales dans des conditions sanitaires redevenues normales.*

### **La période de transition**

*Pendant cette période, nous avons géré une crise sanitaire sans précédent, période pendant laquelle vous auriez pu avoir l'élégance de faire preuve d'un peu de discrétion et d'un peu patience.*

*Nous avons simplement respecté le choix du gouvernement de privilégier la continuité des équipes en place et expérimentées pour faire face à cette crise. Le courrier du préfet en fait état.*

### **La situation actuelle**

*Je tiens à évoquer la situation actuelle de la mairie, rappeler les dossiers importants en cours et évoquer les choix qui attendent le nouveau maire et son équipe.*

*Je remets les clefs de la mairie dans une situation très favorable, avec des finances saines, des niveaux d'imposition et d'endettement faibles, des infrastructures en bon état et des services particulièrement bien organisés avec des personnels compétents et professionnels.*

*Les relations avec les associations qui sont les forces vives de l'animation de la commune et qui par leur action créent l'attractivité reconnue par tous, sont au beau fixe car l'écoute et le soutien de la municipalité n'ont jamais faibli.*

*L'action sociale s'est diversifiée et touche désormais toutes les tranches d'âge de la population. Elle permet aussi de venir en aide efficacement à ceux qui en ont besoin.*

*Les conditions pour un développement harmonieux de L'Huisserie sont réunies, il reste à mettre en œuvre les grands projets.*

*L'Huisserie occupe une place importante et reconnue à Laval agglomération. C'est le résultat de beaucoup d'investissement dans les commissions, d'engagement et de réflexion sur les projets, d'une forte présence et assidus, nous étions 8 élus investis dans les commissions. C'est indispensable d'y être très présents et proactifs, dans l'intérêt des habitants et de l'attractivité de notre commune.*

*D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si les demandes pour venir habiter à L'Huisserie sont si nombreuses.*

### **L'îlot des Sources**

*Le permis de construire est accordé, le choix des entreprises est en cours, le conseil municipal devra délibérer sur le prix de vente définitif du foncier. Ce projet s'inscrit dans la démarche de densification de centre-ville et propose de l'habitat et des espaces pour les commerces ou les services indispensables aux habitants.*

### **L'orientation d'aménagement et de programmation du Fougeray**

*Le budget annexe a été créée en 2018. Un emprunt de 1.500.000 € a été contracté. Les fonds sont disponibles. Le maire a été autorisé par délibération du conseil municipal à*

signer les actes pour l'acquisition des parcelles de M. Fréard d'une surface de 10,7 hectares à 5 € / m<sup>2</sup> suite à la signature de la promesse synallagmatique de vente.

La promesse synallagmatique de vente ou compromis de vente est la convention par laquelle les parties donnent leur consentement au contrat définitif de vente, mais prévoient qu'une formalité légale ou conventionnelle supplémentaire devra être accomplie pour que la vente produise ses effets. L'accord de volonté constaté par la promesse synallagmatique donne alors naissance non pas au contrat définitif de vente, mais à une obligation de faire, celle d'accomplir les formalités nécessaires à la formation du contrat définitif. L'article 1589 du Code civil prévoit que « la promesse synallagmatique de vente vaut vente, lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix ».

Ainsi, même s'il peut parfois se passer un certain temps entre la promesse synallagmatique de vente et le contrat définitif en raison des modalités prévues dans la promesse synallagmatique de vente, la vente est réputée conclue. Ce sera uniquement sa prise d'effet, à savoir le transfert de propriété du bien, qui sera retardée, notamment en matière immobilière en raison des formalités à accomplir.

Le conseil municipal a également autorisé le maire :

- à lancer une procédure de déclaration d'utilité publique s'appuyant sur le PLUI ;
- à signer le marché d'études comprenant le diagnostic, les esquisses, le permis d'aménager ainsi que la maîtrise d'œuvre pour un montant de 158.210 € H.T. ainsi que des études de géomètre ;

Il vous appartiendra de poursuivre ce grand projet structurant pour la commune ou de le démanteler, de faire assumer à notre collectivité l'indemnisation pour perte de valorisation au vendeur et de plus, dans ce cas, ruiner toute perspective de dynamique indispensable à nos territoires.

Je vous rappelle qu'il n'y a plus une seule parcelle à vendre à L'Huisserie et qu'il faut plusieurs années pour créer un lotissement. Il faudrait au préalable décider les élus communautaires des 33 autres communes d'engager une révision du PLUI qui demandera plusieurs années et d'engager à nouveau quelques mois après l'avoir conclu plus d'un million d'euros d'études nouvelles. Au terme de cette révision, il faut prévoir 3 années d'étude pour un lotissement.

C'est faire le choix de ne pas être en capacité de proposer des terrains à la construction avec sa cascade de conséquence sur l'activité économique et l'emploi, sur le maintien des classes dans les écoles, sur la dynamique des bases fiscales, sur la pyramide des âges de la commune, sur la place de L'Huisserie dans Laval agglomération.

### **La Perrine**

Les aménagements de deuxième phase reprennent. Il y a lieu de poursuivre les discussions avec les opérateurs sur des programmes de logements sociaux et groupés de la deuxième et de la troisième tranche. L'immeuble des Avaloirs est engagé.

### **Le lotissement du Bois**

Le lotisseur privé (COOP LOGIS) ne respecte pas les conditions de reprise des espaces communs auxquelles les habitants du quartier ont droit au titre du permis d'aménager. La commune a le devoir de faire en sorte de ne pas avoir à porter financièrement les manques du lotisseur. Le lotisseur a fait appel à un avocat, nous avons engagé une réponse par la même voie.

Le Lotissement privé route de La Plaine, les travaux de viabilisation sont en cours. Le permis d'aménager a été accordé.

### **L'école élémentaire**

Le premier diagnostic datant de 2015 faisait état d'un bâtiment vieillissant, énergivore et de moins en moins fonctionnel au regard des nouvelles pratiques pédagogiques. L'analyse approfondie du bureau d'étude de programmiste, dont le marché a été signé en 2019, a confirmé ce diagnostic. Plusieurs hypothèses d'évolution du site ont été présentées aux élus et aux membres du conseil d'école. Les attentes des enseignants et des parents sont fortes. Les enjeux pour l'avenir de l'école sont extrêmement importants. Vous aurez à choisir de la suite à donner à cette étude prospective.

### **Habitat seniors**

L'analyse des besoins sociaux a fait apparaître le besoin de proposer des logements alternatifs en centre-ville aux personnes âgées en perte d'autonomie. Un projet social portant ce dispositif est à mettre en place en lien avec les associations et le CCAS. Vous aurez également le choix de la suite à donner à cette étude.

### **Terrain de football synthétique**

Le projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Laval agglomération, son implantation à L'Huisserie, que nous avons défendue, est une chance pour le club. Il sera nécessaire d'adapter les vestiaires à cet usage, notamment en ce qui concerne l'isolation thermique du bâtiment.

### **Judo**

Le développement de l'activité judo, en plein essor, nécessite un accompagnement, il y a lieu dès maintenant de préparer la rentrée de septembre.

### **Le centre municipal de santé**

Il s'agit d'un dossier important. Les médecins portent un projet et des ambitions pour ce centre de santé que nous avons partagés. Ils conçoivent dans un premier temps de répartir leur temps de travail avec une autre structure tout en augmentant le nombre des intervenants et élargir les capacités d'interventions de l'équipe, pour ensuite proposer une équipe disponible à temps plein avec des compétences élargies. Les dispositions et les contacts sont en place pour réussir.

Au 2 juin, 4 médecins exerceront au centre municipal de santé.

Il y a tout d'abord lieu de rappeler que les contrats de travail des médecins ne peuvent être légalement que des CDD. De plus, nous observons qu'il est assez facile pour un salarié médecin de mettre un terme à son contrat de travail d'autant que les propositions ou les pressions extérieures ne manquent pas. Il y a donc lieu d'agir avec doigté.

Le Dr POPA était en contrat à temps plein depuis mai 2017, elle n'a pas souhaité donné une suite favorable au renouvellement de 3 ans que nous lui avons proposé pour des raisons personnelles.

Le Dr ALLICO est également en CDD à mi-temps depuis le 1<sup>er</sup> février 2020. Les Dr MEFTAH et BOUCHENTOUF prendront leur fonction le 2 juin. Le Dr DIOP, en CDD à mi-temps depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est également le coordinateur du centre, il assure le déploiement de l'offre de soins avec une intégration progressive sur l'année 2020. Par ailleurs, le Dr DIOP est en contact avec les responsables de l'hôpital et de la polyclinique dans le but d'établir des partenariats dont les formes restent à préciser.

La relation entre le maire et le Dr DIOP s'appuie aujourd'hui sur une confiance réciproque notamment pour ce qui concerne la venue de nouveaux médecins.

Une réflexion est également engagée avec Mme BRIDIER, responsable du Castelli, ainsi que sur les possibilités de mise en place de téléconsultation avec le cabinet infirmier situé à proximité.

*Toutes ces dispositions et ces évolutions ne sont envisageables que dans le cadre d'une relation de totale confiance entre les élus et le médecin coordinateur.*

*L'intérêt supérieur est celui des habitants de la commune et plus largement du territoire en matière d'accès aux soins. Bien au-delà de toute considération partisane, corporatiste ou dogmatique prônée par certains membres de votre groupe.*

*Il s'agit clairement d'une mise en garde, l'avenir du centre de santé s'appuie sur l'engagement des élus de votre groupe à donner les moyens et les capacités de mettre en œuvre le projet de l'équipe de médecins du centre de santé coordonnées par le Dr DIOP. Afin qu'il puisse poursuivre ses missions avec sérénité et en confiance. Si ces conditions ne sont pas réunies, l'engagement du Dr DIOP ne tient plus, et vous devrez vous en expliquer devant les habitants.*

*Mon dévouement pour la commune et ses habitants reste intact. Avec mon groupe, je m'attacherai à faire en sorte que les engagements pris par la commune à l'égard des partenaires et des personnes soient respectés. C'est de la signature du maire et de la continuité de l'action publique dont il s'agit, cette signature ayant validé les décisions prises par le conseil municipal.*

*Je terminerai en remerciant une fois de plus tous ceux qui m'ont accompagné et soutenu pendant ces 6 années, les élus, les habitants, les agents de la commune, mes collègues maires de Laval agglomération qui m'ont adressé de nombreux messages de soutien.*

*Je ne vous cache pas mon inquiétude pour la commune. Nous ne partageons pas le même idéal, ni les mêmes objectifs pour les habitants et la dynamique communale, si j'ai bien compris le message que vous avez transmis lors de votre campagne électorale, sans parler des pratiques. Nous veillerons à poursuivre le partage des valeurs que nous portons conjointement avec le plus grand nombre de nos concitoyens.*

*Notre action et notre vigilance ne s'arrêtent pas là aujourd'hui.*

*La responsabilité d'un maire est très forte, elle ne se gère pas avec des « coups de comm' » comme « la main serrée, la main tendue, les mains de bûcherons, ... » dont vous semblez parfois être un adepte. Parfois, il faut savoir être un peu moins présomptueux et faire preuve d'un peu de plus de modestie.*

*Je vous souhaite bonne chance dans votre mandat au service de nos concitoyens et surtout de l'intérêt général et public. »*

**M. BOUHOURS** cède la présidence de la séance à Mme OGER, doyenne d'âge des membres présents du conseil municipal.

## CONSEIL MUNICIPAL : ÉLECTION DU MAIRE

RAPPORTEUR : MARYVONNE OGER

Délibération 2020-AGPC-05-07

**Mme OGER**, conformément aux articles L2122-4 à L2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

**M. MOREL** et **M. TRICOT** ont été choisis par le conseil municipal comme assesseurs.

**M. THIOT** se déclare candidat au poste de maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé une enveloppe cachetée contenant son bulletin de vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (article L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	21
f. Majorité absolue	11

Prénom – NOM des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
M. Jean-Pierre THIOT	21	vingt-et-un

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, par 21 voix pour et 6 bulletins blancs,**

▶ **A ÉLU** M. Jean-Pierre THIOT en tant que maire de de L'HUISSERIE.

**M. THIOT** a déclaré accepter la fonction et a été immédiatement installé.

**M. OGER** cède la présidence de la séance à **M. THIOT**.

### CONSEIL MUNICIPAL : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2020-AGPC-05-08

**M. THIOT** rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire. Conformément à l'article L2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le nombre des adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil, ramené à l'entier inférieur en cas de nombre décimal, soit un maximum de 8.

**Le maire** invite le conseil à procéder à la création de 8 postes d'adjoints au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2 ;  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention (M. HAMON),**  
 ▶ **DÉCIDE** de la création de 8 postes d'adjoints au maire.

### CONSEIL MUNICIPAL : ÉLECTION DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2020-AGPC-05-09

**M. THIOT** précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1.000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

L'article L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales dispose que « *si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative* ». Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**M. THIOT** informe l'assemblée qu'une liste d'adjoints au maire a été déposée par Mme Anne-Marie JANVIER. Elle est composée de :

- Anne-Marie JANVIER ;
- Nicolas MOREL ;
- Gwendoline BERNARD ;
- Olivier TRICOT ;
- Géraldine GRENOUILLEAU ;
- Philippe BALDECK ;

- Monique PORTIER ;
- Stanislas SALMON.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (article L. 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	20
f. Majorité absolue	11

Listes	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
Liste conduite par Mme Anne-Marie JANVIER	20	vingt

La liste conduite par Mme Anne-Marie JANVIER ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés élus en qualités d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Rang	Prénom – NOM
1 <sup>re</sup> adjointe au maire	Anne-Marie JANVIER
2 <sup>e</sup> adjoint au maire	Nicolas MOREL
3 <sup>e</sup> adjointe au maire	Gwendoline BERNARD
4 <sup>e</sup> adjoint au maire	Olivier TRICOT
5 <sup>e</sup> adjointe au maire	Géraldine GRENOUILLEAU
6 <sup>e</sup> adjoint au maire	Philippe BALDECK
7 <sup>e</sup> adjointe au maire	Monique PORTIER
8 <sup>e</sup> adjoint au maire	Stanislas SALMON

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, par 20 voix pour et 7 bulletins blancs,**

- ▶ **A ÉLU** Mme Anne-Marie JANVIER, M. Nicolas MOREL, Mme Gwendoline BERNARD, M. Olivier TRICOT, Mme Géraldine GRENOUILLEAU, M. Philippe BALDECK, Mme Monique PORTIER et M. Stanislas SALMON en tant qu'adjoint(e)s au maire de L'HUISSERIE.
- ▶ **PRÉCISE** que le tableau du conseil municipal annexé à la présente délibération a été mis à jour.

Avant de clore la session, **M. THIOT** a donné lecture de la charte de l' élu local :

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Il invite également chaque élu à prendre connaissance du chapitre III du code général des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-25 ainsi que les articles R2123-1 à D2123-28).

Enfin, **M. THIOT** a déclaré :

« Je n'ajouterai pas de polémique à la polémique suite au message de M. BOUHOURS. Par contre, je trouve choquante qu'il n'y ait pas plus de solennité dans cet exercice qui me semble important ainsi que l'absence de toute marque de nos valeurs républicaines, ni drapeau, ni écharpe tricolore, pour un événement aussi important dans une commune que le changement de maire et d'adjoints. Le drapeau et l'écharpe tricolores représentent des valeurs, l'honneur, l'engagement, le respect, l'entraide, la solidarité, qui devraient être mis en valeur. Pour moi, le cérémonial est à corriger et il le sera.

Je mesure là maintenant l'honneur dont vous m'avez gratifié en me conduisant jusqu'à la fonction de maire, un honneur et aussi une charge que j'accepte volontiers parce je sais que derrière moi, il y a une super équipe, pleine d'enthousiasme et d'envie.

Cette réussite, nous la devons aussi à tous nos soutiens, si nombreux, et aussi et surtout aux Huissériens qui, à une grande majorité, ont marqué leur attachement aux projets que nous portons. J'ai bien conscience de la tâche qui nous attend, mais il ne se passe pas une journée sans un message de soutien, un mot d'encouragement pour exprimer une attente forte de changement, et c'est une source d'énergie et de motivation énorme.

De changement d'abord dans le respect et l'écoute des personnes, du changement aussi dans la transparence de nos actions et de nos résultats, et aussi dans la création de relations sincères avec la population, ça, c'est l'ADN de notre équipe et notre force.

Derrière nous la frustration de ne pas avoir été associés à la vie de la commune pendant ces deux mois de confinement, derrière nous cette malheureuse interdiction d'échanges de consignes, de dossiers et de contacts entre les deux équipes, aujourd'hui, je vous propose, Mesdames et Messieurs de la minorité, de travailler ensemble de manière constructive, intelligente, pas à notre profit mais pour le bien-être et le bien-vivre de nos concitoyens.

Nous allons nous mettre au travail dès la clôture de ce conseil d'installation, avec notre première réunion de bureau ici même dans la continuité de ce conseil. Dès lundi matin 7h30, nous serons, moi et notre équipe en charge de la jeunesse, des affaires scolaires et périscolaires autour de Géraldine GRENOUILLEAU, et avec Yohann THIAUX, à l'entrée des écoles à l'occasion de l'ouverture de toutes les classes de primaire. Une 2<sup>e</sup> réunion de bureau est programmée mardi 26 mai pour préparer le 2<sup>e</sup> conseil municipal qui sera organisé dès la 1<sup>re</sup> semaine de juin pour la création des commissions et le lancement de quelques projets de notre programme. Nous étions impatients d'y être, nous y sommes et nous respecterons nos engagements. »



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 45.

Thierry BAILLEUX	Philippe BALDECK	Gwendoline BERNARD
Jean-Marc BOUHOURS	Émily CHATELLIER	André CHAUVIN
Anthony CIVET  <b>Excusé, a donné pouvoir à Fabrice HUMEAU</b>	Noëlle DELAHAIE	Géraldine GRENOUILLEAU
Emmanuel HAMON	Yves-Marie HOREAU	Fabrice HUMEAU
Anne-Marie JANVIER	Marc LANDSHEERE  <b>Excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT</b>	Nathalie LE ROUX
Fabienne LEMONNIER	Marie-Ange MARGUERITE  <b>Excusée, a donné pouvoir à Fabienne LEMONNIER</b>	Nicolas MOREL
Maryvonne OGER	Chantal PLACÉ	Monique PORTIER
Eliane RENOUARD	Stanislas SALMON	Guyène THIBAUDEAU  <b>Excusée, a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS</b>
Jean-Pierre THIOT	Olivier TRICOT	René VAUCORET